



Abondement PERECO Allocations médailles du travail 2026

PLAFOND MENSUEL DE LA SECURITE SOCIALE

La revalorisation du PMSS entraîne la revalorisation des abondements PERECO et des allocations de médailles du travail.

Le PMSS a été revalorisé de 2,04 %. Sa valeur au 1er janvier 2026 est de 4005 €



VOICI LE TABLEAU DE L'ABONDEMENT PERECO 2026

Ancienneté dans le Groupe	Taux de l'abondement par rapport au versement	Plafond annuel d'abondement brut	Somme à verser pour atteindre le plafond annuel
3 mois à 5 ans	50%	352 €	704 €
5 à 10 ans	50%	422 €	844 €
10 à 15 ans	50%	625 €	1 250 €
15 à 20 ans	50%	761 €	1 522 €
20 à 25 ans	50%	896 €	1 792 €
25 à 30 ans	50%	1 032 €	2 064 €
30 à 35 ans	50%	1 168 €	2 336 €
35 à 40 ans	100%	1 509 €	1 509 €
Plus de 40 ans	150%	2 051 €	1 367 €
Départ retraite*	150%	3 194 €	2 129 €

* Les salariés qui informent l'employeur de leur décision de liquider leur retraite dans les 24 mois pourront bénéficier, sans condition d'ancienneté autre que celle prévue à l'article 3 de l'accord portant règlement du PERECO, du taux d'abondement maximum, dans la limite d'un plafond spécifique de 3 194 euros dans cette période de 24 mois dans la limite de 2 exercices.

VOICI LE TABLEAU DES ALLOCATIONS DE MÉDAILLES DU TRAVAIL 2026



	Montant pour les médailles remises en 2026
Bronze : 20 ans	1 238 €
Argent : 30 ans	2 164 €
Or : 25 ans	2 323 €
Grand or : 40 ans	2 628 €

Le versement de l'allocation de la médaille du travail est toujours abondé à hauteur de 50 %. Cet abondement n'est pas pris en compte dans le calcul des plafonds indiqués ci-dessus.

Des questions... contactez vos élus CFDT !